

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

N° 23-11-05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Vente du Tènement 1 Rue de Saint-Etienne

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Daniel DUCROS - Mireille PAULET à Serge GRANGE - Thomas ROCHETTE à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Aurélie DESBREE - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
21 NOV. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

21 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

VENTE DU TENEMENT 1 RUE DE SAINT-ETIENNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre 2023, le conseil municipal a acté la vente du tènement immobilier situé 1 rue de Saint-Etienne et 9 place Grenette, cadastré BY 368 et BY 269 au prix de 170 000 €.

Un diagnostic de performance énergétique (DPE) avait été réalisé en amont de cette vente. Il classait ledit en bâtiment en B. Ce DPE correspondait à celui d'un bâtiment à vocation commerciale, classification actuelle du tènement Grenette.

Les futurs acquéreurs souhaitent modifier la destination du bien pour le passer en logement. Les règles des DPE n'étant pas les mêmes, ils ont fait réaliser un nouveau DPE, classant le bâtiment en F.

Face à cela, et prenant conscience de la nécessité de réaliser des travaux d'isolation, les futurs acquéreurs sont revenus vers nous en vue de négocier le prix de vente.

Après échanges, il leur a été proposé une acquisition à 160 000 € ; proposition qu'ils ont acceptée.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter la vente à M. et Mme Guillou Monique et Maxime, Mme Guillou Ingrid et M. Lamardelle Loïc à hauteur de 160 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de vente de la parcelle BY 368 et BY 269 au bénéfice de M. et Mme Guillou Monique et Maxime, Mme Guillou Ingrid et M. Lamardelle Loïc au prix de 160 000 €.
- **DESIGNE** Monsieur le Maire ou son représentant, aux fins de signature des actes afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

21 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier

